

Eclairage #1

Un an de manifestations sociales entre fin 2018 et fin 2019 : enseignements territoriaux à partir des données sur la délinquance enregistrée

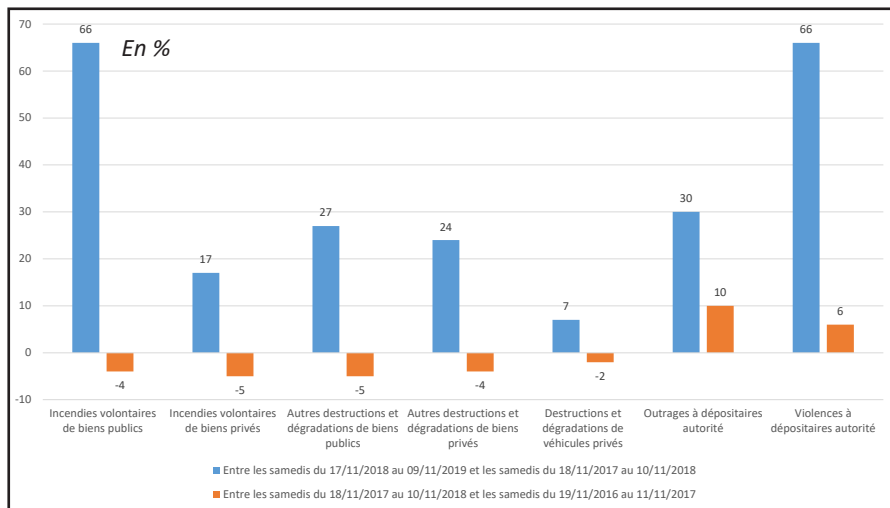
La fin de l'année 2018 avait été marquée par des manifestations sociales de grande ampleur dont l'impact sur la délinquance enregistrée avait été analysé dans l'éclairage complémentaire n°2 d'*Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique*. Au cours de l'année 2019, les mobilisations récurrentes autour du mouvement des « gilets jaunes » ont perduré, toujours avec la même temporalité particulière puisque les rassemblements et manifestations se sont déroulés chaque semaine, le samedi¹. Ainsi, la présente analyse met à jour et prolonge sur l'année 2019 les travaux réalisés pour le bilan statistique de l'an dernier.

L'analyse porte sur les crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité jusqu'en février 2020. Elle ne couvre pas les faits n'ayant pas fait l'objet d'un enregistrement par la police et la gendarmerie, notamment lorsque les victimes n'ont pas déposé plainte.

En l'absence d'identification précise des faits relatifs à ces manifestations dans les logiciels de rédaction des procédures, les mesures effectuées recouvrent les variations observées sur les comptages de faits enregistrés, en date de début des faits, entre les samedis concernés (du 17 novembre 2018 au 9 novembre 2019, soit 52 samedis) et ceux correspondants de l'année précédente. Les analyses qui suivent doivent être interprétées avec précaution car le comportement de dépôt de plainte des victimes ainsi que le recueil des plaintes et la constatation des infractions par les forces de l'ordre ont pu être affectés par ce contexte particulier.

1. L'analyse se restreint ici exclusivement aux mobilisations du samedi, jour des « Actes » du mouvement des « gilets jaunes », même si certaines manifestations ont également pu rassembler un nombre conséquent de « gilets jaunes » un autre jour que le samedi, comme celles du mercredi 1^{er} mai 2019.

Graphique 1. Évolution du nombre de faits enregistrés pour l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes »



Champ : France métropolitaine.

Lecture : Entre les samedis du 17/11/2018 au 09/11/2019 et ceux du 18/11/2017 au 10/11/2018, les faits enregistrés de violences à dépositaires de l'autorité ont augmenté de 66 %. L'augmentation n'avait été que de 6 % entre les samedis du 18/11/2017 au 10/11/2018 et ceux du 19/11/2016 au 11/11/2017.

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).

Comme dans le bilan réalisé l'an dernier, un **indicateur synthétique** de l'impact des manifestations « gilets jaunes » est calculé par cumul des faits des seuls index de l'état 4001² relevant de **destructions et dégradations**³ (index 62, 63, 66, 67 et 68) et d'**outrages et violences à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique** (index 72 et 73). Ces index font partie de ceux dont les évolutions sur un an sont les plus importantes et semblent liées au contexte des manifestations sociales⁴.

Ainsi si l'on cumule les faits commis lors des différents samedis de la période du 17 novembre 2018 au 9 novembre 2019 et qu'on les compare au cumul des faits sur les samedis du 18 novembre 2017 au 10 novembre 2018, la hausse est très forte

2. Nomenclature de catégories d'infractions appelée couramment les « 107 index de l'état 4001 ». Ce sont les séries suivies historiquement par le ministère de l'Intérieur (voir Sources et méthodes).

3. Dans cette analyse, le périmètre des destructions et dégradations est circonscrit aux crimes et délits et n'inclut pas les contraventions (contrairement à la fiche 5.5 sur les destructions et dégradations volontaires).

4. Des éléments d'analyse textuelle indiquent ainsi que ces index sont également ceux pour lesquels les mots-clés « gilets jaunes » apparaissent le plus fréquemment dans les résumés rédigés sur la manière d'opérer pour les faits commis lors des samedis de fin 2018 à fin 2019.

pour les incendies volontaires de bien publics et les violences à l'égard des dépositaires de l'autorité enregistrés (+66 % pour ces deux index). La hausse est également importante, même si moins marquée, pour les outrages à dépositaires de l'autorité (+30 %) ou encore les autres destructions et dégradations de biens publics (+27 %). Ces augmentations marquent une rupture assez nette par rapport aux évolutions enregistrées pour ces différents index sur la période correspondante précédente (entre les samedis du 18 novembre 2017 au 10 novembre 2018 et ceux du 19 novembre 2016 au 11 novembre 2017, *graphique 1*).

Tableau 1. Évolution du nombre de faits enregistrés pour les index de l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes » selon la période (en %)

	Samedis	Samedis période P1	Samedis période P2	Samedis période P3
	17/11/2018-09/11/2019	17/11/2018-29/12/2018	05/01/2019-16/03/2019	23/03/2019-09/11/2019
	18/11/2017-10/11/2018	18/11/2017-30/12/2017	06/01/2018-17/03/2018	24/03/2018-10/11/2018
Incendies volontaires de biens publics	66	284	132	14
Incendies volontaires de biens privés	17	88	36	-1
Autres destructions et dégradations de biens publics	27	108	36	9
Autres destructions et dégradations de biens privés	24	93	38	6
Destructions et dégradations de véhicules privés	7	38	12	-1
Outrages à dépositaires autorité	30	76	49	16
Violences à dépositaires autorité	66	191	123	27

Champ : France métropolitaine.

Lecture : Entre les samedis du 17/11/2018 au 09/11/2019 et ceux du 18/11/2017 au 10/11/2018, les faits enregistrés de violences à dépositaires de l'autorité ont augmenté de 66 %. Plus précisément, l'augmentation avait été de 191 % entre les samedis de la période P1, de 123 % entre les samedis de la période P2 et enfin de 27 % entre les samedis de la période P3.

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).

Trois périodes d'études P1, P2 et P3 ont été définies pour la suite de l'analyse : P1, pour les samedis du 17 novembre 2018 au 29 décembre 2018 (les 7 derniers samedis de l'année qui correspondent à la période étudiée dans l'éclairage complémentaire n°2 d'*Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique*), P2, pour les samedis du 5 janvier au 16 mars 2019 (« acte » 18) et enfin P3, pour les samedis du 23 mars 2019 au 9 novembre 2019 (« acte » 52 qui boucle l'année de manifestations sociales du mouvement des « gilets jaunes »).

La période P1 des samedis de fin d'année 2018 a été marquée par une hausse spectaculaire des faits constatés : près de 4 fois plus d'incendies volontaires de biens publics (+284 %, *tableau 1*) commis lors des 7 derniers samedis de l'année 2018 que lors des 7 derniers samedis de 2017 et près de 3 fois plus de violences à dépositaires de l'autorité (+191 %). Les hausses sont également très fortes pour les autres destructions et dégradations de biens publics (+108 %), de biens privés (+93 %), les incendies volontaires de biens privés (+88 %) et les outrages à dépositaires de l'autorité (+76 %).

Sur la période P2, du 5 janvier au 16 mars 2019, des catégories d'infractions sont encore marquées par de très fortes augmentations des faits commis les différents samedis par rapport aux samedis correspondants de l'année précédente, de moindre ampleur toutefois que sur la période P1 : +132 % pour les incendies volontaires de biens publics, +123 % pour les violences à dépositaires de l'autorité ou encore +49 % pour les outrages à dépositaires de l'autorité.

Sur la période P3, du 23 mars au 9 novembre 2019, les évolutions sont en revanche nettement moins importantes même si la plupart restent orientées à la hausse : +27 % pour les violences à dépositaires de l'autorité, +16 % pour les outrages à dépositaires de l'autorité et +14 % pour les incendies volontaires de biens publics.

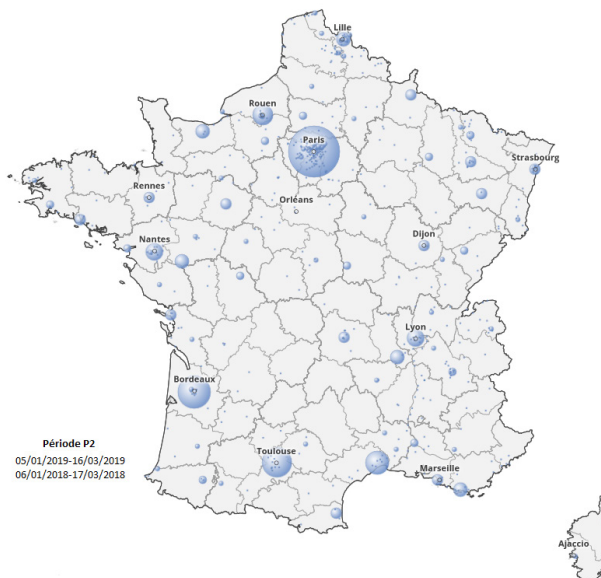
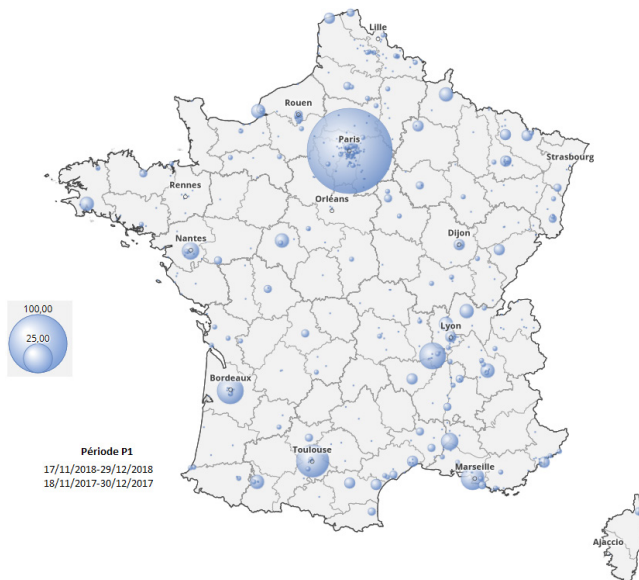
L'approche par indicateur synthétique permet de donner des éléments d'analyse sur les territoires les plus touchés par les dégradations et les violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique lors des samedis de la période étudiée.

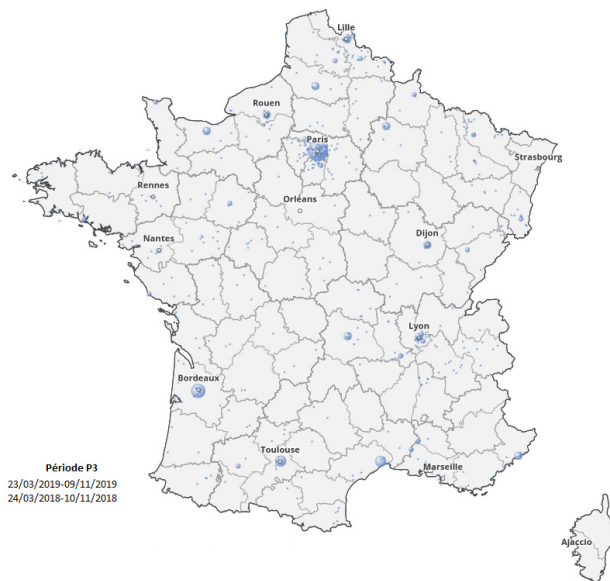
Les représentations cartographiques des évolutions du nombre moyen de faits constatés par samedi selon la période d'analyse donnent ainsi de premiers éléments sur l'intensité et la diffusion sur le territoire des faits pouvant être liés au contexte des manifestations sociales. Ainsi, à la fois la dispersion spatiale et l'amplitude des évolutions absolues de faits constatés de l'indicateur synthétique par samedi apparaissent plus fortes lors des 7 derniers samedis de 2018 que lors des périodes P2 et plus encore P3 de 2019 (*cartes*).

Ces représentations cartographiques peuvent être complétées en catégorisant les communes où les faits ont été enregistrés.

Globalement, sur l'ensemble de la période, plus la population est importante, plus la commune a enregistré une forte hausse de l'indicateur synthétique de **l'impact des manifestations « gilets jaunes »** : +107 % pour Paris, +57 % pour les communes de 200 000 à 1 000 000 d'habitants, +34 % pour les communes de 100 000 à 200 000 habitants alors que la hausse est légèrement supérieure à 10 % pour les communes moins peuplées (*graphique 2*).

Cartes. Variations communales du nombre moyen de faits enregistrés par samedi relatifs à l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes » selon la période (en termes absolus)





Note : La superficie des bulles est proportionnelle à la variation du nombre moyen de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique enregistrés entre les samedis de la période considérée (P1, P2 ou P3) et les samedis de la période correspondante de l'année précédente, en date des faits. Seules les évolutions strictement positives sont représentées.

Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits enregistrés relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).

Mais ce constat doit être nuancé pour la période P1 des samedis de fin d'année 2018, lors des premières journées de mobilisation du mouvement des « gilets jaunes ». Certes, la hausse est beaucoup plus spectaculaire à Paris (+407 %) qu'ailleurs, mais les différences ne sont pas très marquées entre les autres catégories de communes selon leur population qui ont toutes enregistré de très fortes hausses de l'indicateur synthétique regroupant les dégradations et les violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique.

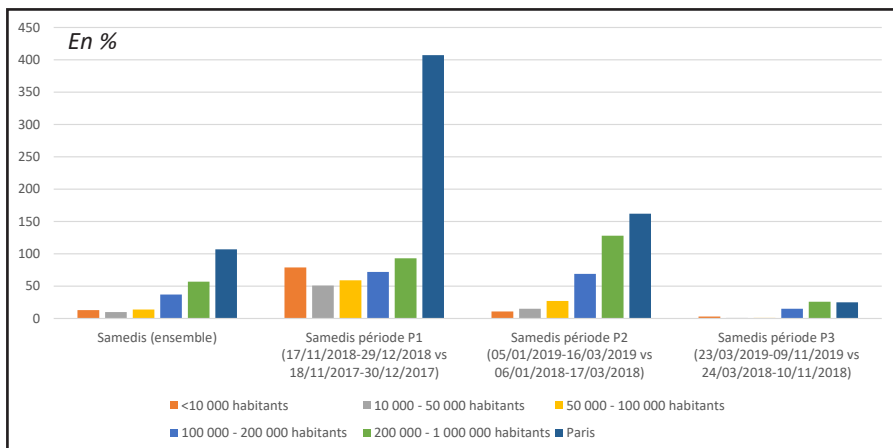
En revanche, les différences sont plus marquées sur la période suivante P2, des samedis entre le 5 janvier et le 16 mars 2019. La hausse est très forte à Paris (+162 %), dans les communes de 200 000 à 1 000 000 d'habitants (+128 %) et dans une moindre

mesure dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants. Les hausses sont beaucoup plus mesurées dans les autres catégories des communes moins peuplées.

Et ce constat s'amplifie sur la période P3 des samedis du 23 mars au 9 novembre 2019, où les hausses sont globalement moins marquées : les communes de moins de 100 000 habitants n'enregistrent pas de hausses significatives par rapport aux samedis de l'année précédente alors que la hausse est de l'ordre de 25 % dans les communes de 200 000 habitants à 1 000 000 d'habitants ainsi qu'à Paris.

Sur l'ensemble des samedis de la période, l'indicateur synthétique de l'**impact des manifestations « gilets jaunes »** a plus que doublé par rapport à l'année précédente dans plusieurs villes, dont Paris (+107 %), Toulouse (+113 %), Rouen (+116 %) ou Caen (+113 %) (*tableau 2*). En comparaison, les hausses sont beaucoup plus mesurées pour les villes de Lyon (+38 %), Marseille (+22 %) et Lille (+34 %).

Graphique 2. Évolution de l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes » selon la population de la commune et la période



Lecture : Entre les samedis du 17/11/2018 au 09/11/2019 et ceux du 18/11/2017 au 10/11/2018, l'indicateur synthétique augmente de 37 % dans les communes de 100 000 à 200 000 habitants. Plus précisément, l'augmentation avait été de 72 % entre les samedis de la période P1, de 69 % entre les samedis de la période P2 et enfin de 15 % entre les samedis de la période P3.

Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73).

Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).

Tableau 2. Évolution de l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes » dans les communes (en %, pour chaque période sont données les 20 communes ayant les variations du nombre moyen de faits constatés par samedi les plus élevées)

Samedis	Samedis période P1		Samedis période P2		Samedis période P3	
17/11/2018-09/11/2019 18/11/2017-10/11/2018	17/11/2018-29/12/2018 18/11/2017-30/12/2017	1400	05/01/2019-16/03/2019 06/01/2018-17/03/2018	451	23/03/2019-09/11/2019 24/03/2018-10/11/2018	267
Bordeaux	180	Quimper	Rouen	418	Denain	95
Charleville-Mézières	164	Charleville-Mézières	Bordeaux	383	Caen	86
Rouen	116	Tarbes	Épinal	370	Bordeaux	82
Toulouse	113	Villefranche-sur-Saône	Cholet	284	Charleville-Mézières	73
Caen	113	Narbonne	Caen	272	Dijon	69
Paris	107	Saint-Étienne	Nancy	268	Montpellier	54
Montpellier	99	Paris	Toulouse	265	Rouen	50
Avignon	92	Bourg-en-Bresse	Montpellier	161	Avignon	47
Dijon	79	Avignon	Paris	142	Clermont-Ferrand	44
Amiens	77	Bordeaux	Toulon	125	Toulouse	42
Saint-Étienne	69	Tours	Nantes	123	Reims	41
Besançon	61	Toulouse	Le Mans	122	Besançon	40
Clermont-Ferrand	60	Calais	Clermont-Ferrand	98	Le Mans	39
Nantes	42	Grenoble	Dijon	93	Nice	37
Reims	38	Marseille	Lyon	93	Saint-Denis	35
Lyon	38	Besançon	Saint-Étienne	75	Lille	33
Metz	37	Nantes	Rennes	61	Paris	25
Lille	34	Montpellier	Strasbourg	60	Metz	24
Nice	26	Reims	Lille	25	Lyon	17
Marseille	22	Le Havre	Marseille			

Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits enregistrés relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73).

Lecture : Entre les samedis du 17/11/2018 au 09/11/2019 et ceux du 18/11/2017 au 10/11/2018, l'indicateur synthétique augmente de 99 % à Montpellier.

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).

La hausse de l'indicateur synthétique est très forte à Bordeaux (+180 %), commune particulièrement touchée sur les différentes périodes de l'analyse comparées à celles correspondantes de l'année précédente : +283 % sur la période P1 mais surtout +418 % sur la période P2 et +83 % sur la période P3, soit pour ces deux périodes, des hausses beaucoup plus importantes qu'ailleurs.

Aussi, les villes peuvent être plus ou moins touchées par rapport aux autres selon les périodes. Ainsi, la ville de Montpellier enregistre, relativement aux autres communes, de fortes hausses sur les périodes P2 et P3 alors que c'était moins le cas sur les 7 derniers samedis de 2018. En revanche, pour Saint-Etienne, si la hausse est très forte sur les 7 derniers samedis de 2018 (comparés aux samedis correspondants de l'année précédente, +482 %), relativement aux autres communes, la hausse est très mesurée pour les samedis du 23 mars au 9 novembre 2019.

À Paris, l'arrondissement enregistrant le plus d'actes relatifs aux destructions et dégradations ainsi qu'aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires

de l'autorité publique est le 8^{ème} arrondissement (où se situe notamment l'avenue des Champs-Élysées) : sur les trois périodes d'analyse P1, P2 et P3, il s'agit de l'arrondissement pour lequel les évolutions de l'indicateur synthétique par rapport à l'année précédente sont les plus importantes, en termes absolus comme relatifs (*tableau 3*). Outre le 8^{ème} arrondissement, de fortes hausses sont enregistrées dans les 16^{ème} et 17^{ème} arrondissements, en particulier sur les 7 derniers samedis de 2018 où les faits se sont fortement concentrés sur ces trois arrondissements. D'autres arrondissements ont également enregistré de fortes hausses sur cette année de manifestations sociales. Ainsi, le 7^{ème} arrondissement enregistre, relativement aux autres arrondissements, une hausse particulièrement marquée lors des samedis de la période du 5 janvier au 16 mars 2019. Et les 3^{ème}, 4^{ème} et 11^{ème} arrondissements enregistrent de fortes augmentations, relativement aux autres arrondissements, sur les trois périodes d'analyses.

Tableau 3. Évolution de l'indicateur synthétique de l'impact des manifestations « gilets jaunes » dans les arrondissements de Paris (en %)

Samedis 17/11/2018-09/11/2019		Samedis période P1 17/11/2018-29/12/2018		Samedis période P2 05/01/2019-16/03/2019		Samedis période P3 23/03/2019-09/11/2019	
18/11/2017-10/11/2018		18/11/2017-30/12/2017		06/01/2018-17/03/2018		24/03/2018-10/11/2018	
8e	906	8e	2 811	8e	1 400	8e	106
16e	282	16e	1 127	7e	609	4e	75
2e	224	2e	1 043	2e	467	11e	73
7e	160	17e	706	4e	400	3e	60
17e	159	4e	438	11e	252	16e	58
4e	159	3e	356	6e	222	9e	50
3e	122	1er	300	17e	219	10e	49
11e	121	12e	280	16e	200	5e	46
1er	92	7e	240	9e	200	7e	38
9e	80	11e	205	1er	182	12e	20
10e	50	6e	160	3e	161	13e	17
6e	42	10e	147	15e	105	1er	15
12e	39	15e	132	5e	69	18e	14
5e	38	9e	68	20e	60	17e	14
15e	21	19e	62	19e	43	20e	12
20e	21	20e	13	12e	38	14e	-5
13e	6	5e	-13	10e	17	2e	-9
19e	0	13e	-17	14e	4	6e	-12
18e	0	18e	-24	13e	-8	19e	-16
14e	-9	14e	-44	18e	-16	15e	-21

Champ : France métropolitaine, cumul du nombre de faits enregistrés relatifs aux dégradations et aux violences et outrages à l'égard des personnes dépositaires de l'autorité publique (index 62, 63, 66, 67, 68, 72 et 73).

Lecture : Entre les samedis du 17/11/2018 au 09/11/2019 et ceux du 18/11/2018 au 10/11/2018, l'indicateur synthétique augmente de 282 % dans le 16^{ème} arrondissement de Paris.

Source : SSMIS, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (données actualisées au 12/02/2020).